



# Programme

## M MARTEAU Cédric

REF : CS-25-03-0418

le dimanche 06 avril 2025



### 13h15 - 14h15 : Visite guidée : la Réhabilitation du bâtiment (20 pers. max par guide)

Celle que l'on appelait la plus belle piscine de France est devenue un musée unique et exceptionnel, grâce à l'architecte Jean-Paul Philippon, les sculptures ont pris place au milieu du bassin, et les cabines de douches sont devenues vitrines d'exposition. Le musée regroupe des collections Beaux-Arts, arts appliqués et textiles, constituées tout au long des 19e et 20e siècles.

Merci d'arriver environ 15 minutes avant l'heure de visite pour le passage au contrôle sécurité

RdV: Musée La Piscine, 23 rue de l'Espérance, 59100 ROUBAIX

**Ce prix comprend :** Les prestations mentionnées au programme et les entrées sur les sites payants.

**Ce prix ne comprend pas :** Les dépenses d'ordre personnel et les extras.



**M MARTEAU Cédric  
2 PASSAGE DELESSERT  
75010 PARIS**

Roubaix, le mercredi 12 mars 2025

**Objet : Votre devis CS-25-03-0418**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre destination et c'est avec grand plaisir que nous vous adressons le devis correspondant à votre demande pour le dimanche 06 avril 2025 .

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute modification.

- Téléphone : 03 20 65 31 90
- Mail : groupes@roubaixtourisme.com
- Courrier : Roubaix Tourisme 3bis rue du chemin de fer 59100 ROUBAIX

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Le Service Groupes

**Nom du groupe :** M MARTEAU Cédric

**Nombre de visiteurs :** 15

Horaire	Description	Prix Unitaire	Quantité	Total
<b>dimanche 06 avril 2025</b>				
13:15 - 14:15	Visite guidée : la Réhabilitation du bâtiment (20 pers. max par guide)	97,00 €	1	97,00 €
				<b>TOTAL</b>
				<b>97.00 €</b>
				<b>Acompte à verser (80 %)</b>
				<b>77.60 €</b>

**OBSERVATIONS :**

1er dimanche du mois donc gratuité d'entrée

**Ce tarif comprend :** Les prestations décrites ci-dessus

**Ce tarif ne comprend pas :** Les options, le transport, les assurances et les dépenses à caractère personnel

**CONDITIONS :**

**Pour valider votre devis, veuillez le retourner signé avant le dimanche 16 mars 2025**

- Par email à : groupes@roubaixtourisme.com
- Ou par courrier à Roubaix Tourisme 3bis rue du chemin de fer 59100 - ROUBAIX

**Accompagné de l'acompte :**

- **Par chèque bancaire** à l'ordre de l'Roubaix Tourisme ,
- **Par virement IBAN :** FR76 3002 7170 2800 0201 5510 160 BIC : CMCIFRPP ,
- **Par mandat administratif**, aucun acompte n'est demandé, le règlement total se fait à réception de la facture

**IMPORTANT :**

L'effectif final est à nous communiquer au plus tard 8 jours avant la date d'arrivée, au-delà, aucune modification ne sera acceptée sur la facture finale.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente ci-jointes et déclare les accepter pour ces prestations.

Fait à ..... Paris ..... le 14 / 03 / 2025

**Le client : « Bon pour accord »**  
Cachet et signature



Bon pour accord

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES DE PRESTATIONS AUX CLIENTS GROUPES

### Visites guidées / Séjours / Location d'espaces au Musée la Manufacture

#### Conditions :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux prix et autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion des visites guidées, du forfait séjour qu'il choisit ou de la prestation de location du musée la Manufacture.

#### Responsabilité :

L'Office du tourisme de Roubaix, qui offre des prestations à un client, est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Le service Groupes de l'Office du tourisme de Roubaix a, en sa qualité de prestataire, le libre choix de ses partenaires. Par ailleurs, il se réserve le droit de modifier le programme ainsi que l'ordre des visites prévues en cas de nécessité. L'Office du tourisme de Roubaix s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour la bonne exécution des prestations. Toutefois, dans la mesure où l'Office du tourisme de Roubaix intervient en qualité d'intermédiaire entre divers prestataires, sa responsabilité ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution des prestations est imputable :

- soit au client telle qu'une présentation après l'heure de convocation.
- soit à un cas de force majeure tels que les grèves, intempéries, guerres, séismes, épidémies, Etat d'urgence, risque d'attentats, alerte météo France.

Les frais occasionnés par ces circonstances fortuites ne pourront en aucun cas donner lieu à un dédommagement. L'Office du tourisme de Roubaix ne peut être tenu pour responsable d'un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non-réalisation du programme, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

En cas de retard important, le client est tenu de prévenir l'Office du tourisme de Roubaix ou le guide directement (dans le cadre de visite guidée ayant lieu un dimanche ou un lundi).

L'Office du tourisme de Roubaix n'est pas responsable des vols commis dans les hôtels ou lors des transports réalisés par des intervenants extérieurs. Les objets précieux et l'argent doivent être déposés au coffre des hôtels. L'Office du tourisme de Roubaix n'est pas responsable des objets perdus ou oubliés dans les autocars, hôtels, restaurants et sites visités durant le séjour.

#### Réservation :

La réservation devient ferme et définitive lorsqu'un exemplaire du contrat signé par le client et accompagné du paiement de l'acompte (et/ou d'un bon de commande) a été retourné à l'Office du tourisme de Roubaix, **au plus tard 3 semaines avant la date choisie**. **La confirmation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de ventes. Tout contrat de réservation non retourné avant la date limite d'option pourra entraîner l'annulation de la prestation.**

#### Jauges maximales :

Visites guidées : Les capacités maximales indiquées dans les descriptifs des visites guidées ne peuvent en aucun cas être dépassées.

Location d'espaces au Musée la Manufacture : Les capacités maximales par espaces indiquées dans les descriptifs des locations à la Manufacture ne peuvent en aucun cas être dépassées.

#### Prix et Règlement :

**Un acompte de 80%** est exigé et à verser **au plus tard 3 semaines avant la date choisie**. Le montant de l'acompte est indiqué sur le devis. **Le montant restant vous sera facturé après la prestation.**

Le nombre exact de personnes devra être signalé par écrit, ou par email, impérativement **8 jours ouvrables avant votre arrivée**. Passé ce délai, le nombre de participants annoncé sera facturé au tarif prévu.

Nos prix comprennent la mise à disposition d'un guide conférencier, les entrées dans les musées, monuments et divers sites programmés dans les circuits et forfaits, les déjeuners boissons comprises selon le programme choisi.

En cas d'une réservation réalisée moins de 15 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement sera exigée à la date de la réservation.

#### Séjours :

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises, mais n'incluent pas la taxe de séjour qui doit être réglée directement auprès de l'hôtelier.

Toute modification du nombre de personnes moins de 30 jours avant la date prévue est considérée comme une annulation partielle et peut entraîner le versement d'indemnités auprès de l'hébergement choisi (cf : conditions d'annulation). La liste nominative des participants ainsi que la répartition des chambres devront nous être transmises au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée. Une modification du nombre d'inscrits pourra engendrer la révision de ce prix.

#### Retard éventuel dans le cadre des visites guidées :

Le guide attendra 30 minutes au maximum le client et la visite sera écourtée du temps du retard. En cas de disponibilité de nos guides, le client pourra cependant opter, s'il le souhaite, pour une visite complète moyennant le règlement d'un forfait retard de 50€ par heure et par groupe de visite.

#### Interruption de la prestation :

Toute prestation (visite guidée / location d'espace au musée la Manufacture) ou séjour interrompu ou abrégé du fait du client, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

#### Autocar :

Les circuits et séjours proposés par l'Office du tourisme de Roubaix n'incluent pas le transport en autocar et les transferts d'une ville à l'autre. Un autocar peut vous être fourni par nos soins sur simple demande lors de votre réservation (le coût supplémentaire de cette prestation sera ajouté à votre contrat).

Si le client possède son propre autocar, celui-ci devra être impérativement sonorisé.

#### Conditions et frais d'annulation du fait du client :

**Toute demande d'annulation doit être notifiée par écrit.**

Toute annulation doit être signalée par écrit **au minimum 8 jours ouvrables** avant la date de la prestation. Toute réservation annulée sans ce préavis sera facturée au tarif prévu.

#### Séjours :

En cas de notification d'annulation totale reçue moins de 30 jours avant la date prévue, l'acompte sera conservé à titre d'indemnités. Sont considérées comme des annulations totales : tout séjour commencé qui serait interrompu ou tout changement de dates de séjour du groupe. En cas de notifications d'annulation partielle (diminution de la durée de séjour groupe, du nombre de chambres/personnes et/ou des prestations annexes commandées) reçues moins de 30 jours avant la date prévue, l'acompte sera conservé à titre d'indemnités. Le client peut toutefois annuler 20% de sa réservation sans frais si l'annulation partielle est reçue entre 29 jours et 15 jours avant l'arrivée du groupe et jusqu'à 10% de sa réservation sans frais si l'annulation partielle intervient entre 14 jours et 8 jours avant l'arrivée du groupe.

En cas de notifications d'annulation totale ou partielle du séjour reçue moins de 7 jours avant la date du début du séjour, toutes les chambres réservées seront facturées et des frais d'annulation s'élevant à 75% du montant des visites seront exigés. Si des repas ont été réservés, ceux-ci seront facturés au client.

#### Annulation du fait de l'organisateur :

En cas de l'annulation d'un circuit, d'une journée, d'un séjour ou d'une prestation de location au musée la Manufacture, l'intégralité de la somme versée par le client sera remboursée.

#### Assurances :

##### Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours :

**IM059100024. Garantie financière : APS Assurance / RCP – Générali –IARD**

##### Visites guidées / Séjours :

L'Office du tourisme de Roubaix dispose d'une assurance de responsabilité civile. Dans certains cas, l'Office du tourisme de Roubaix pourra être amené à demander un justificatif d'assurance civile personnelle des participants.

##### Cas spécifique : Location d'espaces au Musée la Manufacture.

L'utilisateur souscrita auprès d'une compagnie solvable toutes polices nécessaires pour garantir la responsabilité civile du fait de ses activités ainsi que la réparation des dommages et vols causés aux biens qui lui sont confiés. **Une attestation d'assurance devra être fournie à la Manufacture au plus tard 3 semaines avant la date de location.**

#### CONDITIONS COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE D'UNE LOCATION D'ESPACES AU MUSÉE LA MANUFACTURE

#### Contenu de la prestation :

##### Le tarif de location des espaces de la Manufacture comprend :

- une visite de repérage du lieu avec une personne du musée,
- la mise à disposition du matériel (un écran, un vidéoprojecteur, un paper-board, tables et chaises dans la limite du matériel disponible),
- la préparation des espaces, les frais de ménage et la présence d'un membre du personnel du musée lors du temps de location.

##### Le tarif de location des espaces de la Manufacture ne comprend pas :

- la visite guidée des collections,
- la présence d'un agent de sécurité : celle-ci est obligatoire à partir de 21h00,
- le rangement de tout matériel n'appartenant pas au musée.

Le musée est libre de tout prestataire de service : traiteur (le musée ne dispose pas de cuisine), sonorisation (présence prise triphasée dans espace musée) et matériel.

#### Utilisation des lieux :

Les espaces du Musée la Manufacture peuvent être loués pour les prestations suivantes :

- organisation de cocktails
- présentation de produits
- défilés de mode
- Shooting photos
- Séminaire/conférence.

Un accompagnement musical (modéré) est possible uniquement sur accord préalable du musée. Les frais de la SACEM sont alors à la charge de l'organisateur.

Signalétique : toute installation d'une signalétique liée à la manifestation devra faire l'objet d'un accord préalable de la part du musée.

#### Responsabilité du client :

Le personnel ou les éventuels visiteurs du bénéficiaire sont sous son entière responsabilité.

#### Interdiction :

Il est strictement interdit :

- de toucher et de mettre en marche les métiers à tisser et autres machines textiles du musée,
- de manger et de boire en dehors des espaces prévus à cet effet,
- d'utiliser des appareils produisant des flammes,
- d'amener des animaux de compagnie,
- d'organiser des soirées dansantes,
- de fumer dans l'enceinte du musée.

#### Sécurité :

Le bénéficiaire s'engage à respecter les consignes de sécurité liées à l'utilisation des espaces mis à disposition, notamment l'interdiction d'accéder à certains espaces techniques réservés au personnel habilité (armoire électrique, chaufferie).

L'utilisateur doit veiller à garder les accès de secours bien dégagés et les extincteurs visibles et accessibles.

#### Dégradations / Détériorations :

Le bénéficiaire s'engage à ne faire subir aucune dégradation de quelque nature qu'elle soit, dans le musée. Toute dégradation sera facturée.

#### Respect de l'image du musée et utilisation des photographies ou films à usage commercial :

**Le musée n'accepte aucune manifestation qui ne serait pas en accord avec son image.**

L'utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte à l'image du musée ou de la ville de Roubaix par le biais des images réalisées (films et photographies).

Le musée ayant une vocation de service publique, la présentation de produits est limitée et soumise à une autorisation préalable.

Dans le cas d'une location pour tournage, l'utilisateur sera tenu de faire figurer dans le générique de l'œuvre audiovisuelle la mention « avec l'aimable autorisation de la Manufacture ».

Dans le cas d'une location pour tournage ou shooting, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir au musée un exemplaire du travail abouti (photographies, DVD, parution...). Cet exemplaire ne pourra faire l'objet d'aucune exploitation commerciale par le musée et ne pourra servir que pour un usage interne et gratuit, sauf contrat.